

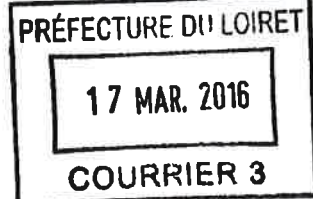


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 mars 2016**

12/16

*Date d'affichage : 11/03/2016*



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 8 mars 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN, Mme  
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique  
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, Mme Claire MINIÈRE.

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie  
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS :** Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à M.  
Dominique THENAULT, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à Mme Nicole BOILEAU, M.  
Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT,

**Absents excusés :** M. Michel TATTIN.

**Secrétaire de séance :** Mr Hervé NIEUVIARTS.

**Objet : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016  
du budget annexe prestations de services.**

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à  
l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation  
budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil communautaire. Il  
est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout  
moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la  
République, dite loi «NOTRE», a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires.  
Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les  
orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité  
locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 mars 2016,

**Le Conseil Communautaire, A PRIS ACTE**, de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 17/03/16.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

